

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

**Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Gland (Suisse)**

**États financiers consolidés pour l'année se terminant le 31 décembre 2008
et rapport de l'organe de révision**

Traduction libre en français d'un document établi originellement en anglais. En cas de différence, seule la version anglaise de ce rapport fait foi.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de
UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature,
Gland (Suisse)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (« UICN »), comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité de la Direction

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté aux 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Notre audit a été effectué dans le but d'émettre une opinion sur les comptes consolidés dans leur ensemble. Les annexes de l'UICN, A, B, et C au 31 décembre 2008 et 2007 sont présentées dans le but de fournir des éléments d'analyse additionnels et ne font pas partie des comptes consolidés. Les informations contenues dans ces annexes aux comptes consolidés sont de la responsabilité de la Direction de l'UICN. Ces informations ont fait l'objet de procédures d'audit dans le cadre global de notre audit des comptes consolidés, mais ces procédures n'ont pas été conçues dans le but de fournir un niveau séparé d'assurance d'audit des informations incluses dans ces annexes A, B et C. De ce fait, nous n'émettons pas d'opinion d'audit séparée relative aux informations présentées dans ces annexes.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b paragraphe 3 CC et art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux articles 69b paragraphe 3 CC et 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction, est suffisamment décrit par écrit, à l'exception de celles relatives aux contrôles informatiques généraux, et a été appliqué dans tous les cycles significatifs.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne en relation avec la préparation des comptes consolidés tel que défini par la Direction existe, à l'exception de l'élément relevé dans le paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE SA

Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 juin 2009

Annexes : Comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie et annexe)

TABLE DES MATIÈRES

États financiers consolidés

Compte consolidé des revenus et dépenses

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes relatives aux états financiers

I	Activité
II	Résumé des principaux principes comptables et définitions
III	Encaisse et dépôts à court terme
IV	Titres négociables
V	Cotisations à recevoir et provisions
VI	Comptes à recevoir du personnel
VII	Comptes à recevoir d'organisations partenaires
VIII	Avances à des partenaires d'exécution
IX	Comptes à recevoir et revenu différé sur des accords-cadres
X	Comptes à recevoir et avances sur projets
XI	Immobilisations
XII	Comptes et charges à payer
XIII	Congés du personnel et charges de rapatriement
XIV	Provisions
XV	Réserves
XVI	Fonds UICN
XVII	Écart de conversion pour tenir compte de gains/pertes de change
XVIII	Réserves de centres de coûts et Fonds de réserve du Secrétariat
XIX	Exonération d'impôts du gouvernement suisse
XX	Revenu d'accords
XXI	Autres revenus de fonctionnement
XXII	Différences de change pour l'actualisation de soldes de projets
XXIII	Parties liées

ANNEXE A – Analyse des fonds des accords bilatéraux

ANNEXE B – Analyse du revenu externe par donateur ou source

ANNEXE C – Analyse détaillée du revenu par donateur et projet

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008	2007
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Banques à vue et dépôts à court terme	III	70,095	67,455
Titres négociables	IV	0	6,997
Cotisations à recevoir	V	3,748	3,941
Comptes à recevoir : employés	VI	519	441
Comptes à recevoir : organisations partenaires	VII	616	486
Avances à des partenaires d'exécution	VIII	2,059	0
Autres comptes à recevoir		2,832	1,829
Sous-total		79,869	81,149
Comptes à recevoir : accords-cadres	IX	853	0
Comptes à recevoir : accords de projets	X	13,805	6,410
Total actifs à court terme		94,527	87,559
Actifs immobilisés (nets)	XI	21,201	15,270
TOTAL ACTIFS		115,728	102,829
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1,186	1,271
Comptes à payer et frais courus	XII	4,913	4,803
Comptes à payer : charges sociales		590	531
Comptes à payer : vacances et frais de rapatriement	XIII	862	991
Avances sur accords de projets	X	57,436	52,975
Revenus différés sur accords-cadres	IX	3,637	3,176
Autres passifs à court terme		2,729	1,782
Total passifs à court terme		71,353	65,529
Provisions			
Indemnités pour compressions de postes	V	1,548	1,410
Projets en déficit	XIV	2,754	1,815
Total provisions		4,302	3,225
Réserves			
Indemnités pour compressions de postes	XV	2,605	3,029
Congrès mondial de la nature et autres	XV	1,481	91
Total réserves		4,086	3,120
Prêts	XI	7,800	2,000
Fonds immeuble du Siège	XI	10,484	10,792
Réserves			
Fonds UICN	XVI	7,192	7,332
Ajustements conversion de devises	XVII	1,056	800
Réserves des centres de coûts	XVIII	7,963	6,682
Fonds de Réserve Secrétariat	XVIII	1,492	3,349
Total Réserves		17,703	18,163
TOTAL PASSIFS ET SOLDES DES FONDS		115,728	102,829

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008				2007			
		Secrétariat Non affectés	Accords- cadres	Accords de projets	Total	Secrétariat Non affectés	Accords- cadres	Accords de projets	Total
<u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES</u>									
Cotisation des membres		11,070			11,070	10,326			10,326
Crédit d'impôt - Gouvernement suisse	XIX	1,796			1,796	1,696			1,696
Revenus d'accords	XX	463	25,437	88,807	114,707	579	23,704	84,977	109,260
Abonnements et ventes de livres		39	0	13	52	82	0	4	86
Autres revenus de fonctionnement	XXI	2,488	0	3,030	5,518	2,725	19	1,077	3,821
TOTAL REVENUS DE FONCTIONNEMENT EXTERNES		15,856	25,437	91,850	133,143	15,408	23,723	86,058	113,179
<u>ALLOCATIONS INTERNES</u>									
Allocations accords-cadres		23,337	(25,176)	1,820	(19)	20,644	(22,097)	1,450	(3)
Transferts entre projets		23,759	1,001	(28,275)	(3,515)	19,073	(268)	(19,422)	(617)
Autres allocations internes		443	(204)	3,727	3,966	(82)	(13)	715	620
Réévaluation des soldes d'allocation interne		(785)	1	0	(432)				
ALLOCATION NETTES		46,754	(24,378)	(22,376)	0	39,635	(22,378)	(17,257)	0
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>									
Coûts employés		44,824	130	27,737	72,691	41,751	207	26,876	68,834
Voyages et communications		3,804	21	12,140	15,965	3,146	144	7,445	10,735
Véhicules & matériels - coûts et entretien		1,850	7	2,419	4,277	1,721	4	2,545	4,270
Coûts - bureau et administratifs généraux		4,347	1	6,172	10,520	4,292	23	2,261	6,576
Publications et impression		1,153	1	4,968	6,122	774	0	2,003	2,777
Ateliers et subventions à des partenaires		2,192	435	15,947	18,573	1,318	527	15,461	17,306
Autres coûts de fonctionnement		589	0	737	1,326	900	2	596	1,498
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		58,759	595	70,120	129,474	53,902	907	57,187	111,996
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET		3,851	464	(646)	3,669	1,141	438	11,614	1,183
<u>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</u>									
Revenus d'intérêt		2,016	0	206	2,222	1,230	0	185	1,415
Frais financiers		(254)	(0)	(192)	(446)	(216)	0	(96)	(312)
Perte en capitaux		(309)	0	0	(309)	697	0	0	697
Perte net sur devises	XVII	(3,222)	0	(25)	(3,247)	1,122	0	(87)	1,035
Différences de change pour l'actualisation des soldes des projets	XXII	(0)	(3)	(2,286)	(2,289)	0	(7)	(1,552)	(1,559)
Mouvements nets - provisions et pertes et profits		(2,798)	0	9	(2,790)	(49)	0	302	253
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(4,567)	(3)	(2,288)	(6,860)	2,784	(7)	(1,248)	1,530
EXCÉDENT NET (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		(716)	461	(2,934)	(3,190)	3,925	431	10,366	2,712
Mouvements comptes à payer accords-cadres/revenus différés			(461)		(461)		(431)		(431)
Mouvements avances de projets /revenus différés				2,934	2,934			(10,366)	(10,366)
Allocation Fonds UICN	XVI	140			140	(587)			(587)
MOUVEMENT NET SOLDE DE FONCTIONNEMENT		(576)	0	0	(576)	3,338	0	0	(8,673)

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de francs suisses)	Notes	2008	2007
Trésorerie de fonctionnement			
Solde net de fonctionnement		(576)	3,338
Amortissement annuel	XI	714	1,076
Libération du montant de l'amortissement du Fonds Immeuble Siège		(308)	(308)
Flux net des provisions pour cotisations impayées	V	138	85
Flux net provisions projets en déficit	XIV	939	100
(Augmentation)/Diminution réserve Congrès mondial		1,390	(153)
(Augmentation)/Diminution réserves suppression de postes	XV	(424)	74
(Augmentation)/Diminution réserves vacances et rapatriements des employés	XIII	(129)	(123)
(Augmentation)/Diminution cotisations à recevoir	V	193	(138)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des employés	VI	(77)	(157)
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir des organisations partenaires	VII	(130)	59
(Augmentation)/Diminution avances à despartenaires	VIII	(2,059)	
(Augmentation)/Diminution autres comptes à recevoir		(1,004)	176
(Augmentation)/Diminution cotisations payées d'avance		(85)	(356)
(Augmentation)/Diminution comptes et charges à payer		110	701
(Augmentation)/Diminution charges sociales à payer		59	68
(Augmentation)/Diminution autres passifs à court terme		947	1,533
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords-cadres	IX	(853)	2,256
(Augmentation)/Diminution comptes à recevoir accords de projets	X	(7,395)	688
(Augmentation)/Diminution avances accords de projets	X	4,461	9,678
(Augmentation)/Diminution revenus différés des accords-cadres	IX	461	(1,105)
Total flux de trésorerie des opérations		(3,628)	17,492
Flux de trésorerie d'activités d'investissement			
Achat biens immobilisés	XI	(701)	(758)
Mouvement net des placements en titres négociables		6,997	(789)
Nouveau bâtiment en construction	XI	(5,944)	(2,016)
(Augmentation)/Diminution Réserves qualifiées par le Conseil	XVI	(140)	587
Total flux de trésorerie d'activités d'investissement		212	(2,976)
Flux de trésorerie d'activités de financement			
(Augmentation)/Diminution prêt	XII	5,800	2,000
Total flux de trésorerie d'activités de financement		5,800	2,000
Changement net de trésorerie positif (négatif) pour l'année		2,384	16,516
Banques à vue et dépôts à terme au début de l'année	III	67,455	50,869
Effets des fluctuations taux de change des devises	XVII	256	70
Banques à vue et dépôts à terme à la fin de l'année	III	70,095	67,455

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

I. ACTIVITE

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) est constituée selon ses Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française et comprend parmi ses membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres ont enregistré les Statuts de l'UICN en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'Article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF) sauf indication contraire.

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique et sont conformes aux principes comptables généralement acceptés et prévus au Code suisse des obligations.

2. Base de la consolidation

Les états financiers consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin de pouvoir profiter de leurs activités. Ces bureaux et entités sont :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi), dont l'objectif est de détenir et d'administrer des fonds et des biens immobiliers pour le compte de l'UICN en République du Kenya.
- Bureau régional de l'UICN pour l'Europe (IUCN ROFE AISBL)
- IUCN Europees Regionaal Office Stichting (Stichting IUCN-ERO)

3. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués par les cotisations des membres, les contributions en espèces de donateurs, le produit d'investissements, les exonérations fiscales du gouvernement suisse, et diverses recettes provenant de la vente de publications et d'autres biens et services.

a) Cotisations des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès, l'instance gouvernante suprême de l'UICN. Les cotisations sont constatées comme revenu pour l'exercice où elles sont dues. Elles sont portées au compte des revenus et des dépenses au titre de revenu non soumis à restrictions.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Le revenu au titre des accords-cadres, qui est imputable à l'exercice financier en cours, est constaté au moment où l'accord a été signé. L'affectation de ces fonds peut être soumise à certaines restrictions géographiques ou thématiques.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Les accords-cadres ont normalement un terme de plusieurs années. Le revenu à prévoir pour les exercices futurs n'est pas constaté dans les états financiers.

Tout revenu d'accord-cadre reçu avant la période à laquelle il se rapporte est comptabilisé comme revenu différé, comme le sont également les soldes non dépensés des contributions pour l'exercice en cours.

Les revenus des accords de projet sont constatés uniquement quand ils sont reçus. Il s'agit de fonds dont l'usage est limité à des activités spécifiques aux projets concernés et qui sont prescrites par l'accord de projet.

À la fin de l'exercice, selon les dépenses et les revenus dont il aura été l'objet, un projet peut dégager un solde positif ou négatif. Le total des soldes positifs est porté au bilan comme Avances reçues de donateurs sur des accords de projet, tandis que le total des soldes négatifs est porté au bilan comme Comptes à recevoir sur accords de projet.

c) Exonération d'impôts du gouvernement suisse

Les membres du personnel qui ne sont pas des citoyens suisses sont exonérés de l'impôt sur les traitements qu'ils touchent à l'UICN. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Le montant de ce prélèvement est constaté au titre d'Exonération d'impôts du gouvernement suisse et constitue un revenu non soumis à restrictions.

4. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions sont traitées en comptabilité d'exercice. Les dépenses de projet sont comptabilisées au moment où elles sont effectuées, mais à la fin d'un projet, elles sont traitées en comptabilité d'exercice.

5. Monnaies étrangères

Conformément au Règlement de l'UICN, la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), qui est la monnaie dans laquelle les documents comptables sont tenus au siège de l'UICN. Tous les autres bureaux tiennent leurs comptes en dollars US (USD) ou en euros (EUR), hormis le Royaume-Uni, qui tient ses comptes en francs suisses. Les politiques comptables suivantes ont été appliquées dans la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureaux ont été converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés dans leurs monnaies de départ sont convertis en la monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans l'état des revenus et des dépenses de ce grand livre.
- À la consolidation, toutes les transactions des grands livres n'utilisant pas le franc suisse sont converties au taux de change mensuel et le gain ou la perte de change qui en résulte est constaté dans le compte des revenus et dépenses.
- Hormis les immobilisations, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes des différents postes de bilan non en francs suisses sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, pour former le bilan consolidé. Les gains/pertes de change non réalisés qui en résultent sont constatés au bilan comme écart de conversion.
- Les soldes de projet libellés en dollars ou euros sont convertis en francs suisses en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan comme écart de conversion.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

6. Taux de change de fin d'exercice

Voici les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour actualiser les postes du bilan en francs suisses (CHF) pour les besoins de l'information financière :

	<u>31 déc 2008</u>	<u>31 déc 2007</u>
Dollar US	1,0561	1,1267
EURO	1,4888	1,6587

7. Immobilisations

L'acquisition d'immobilisations est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à CHF 500 (ou l'équivalent dans d'autres monnaies) et lorsque leur propriétaire est l'UICN. Les immobilisations sont amorties sur leur vie utile estimative, selon la base suivante :

Matériel et logiciel informatiques	3 ans
Véhicules	4 ans
Équipement de bureau	5 ans
Ameublement de bureau	7 ans
Rénovation des immeubles	10 ans
Immeubles	50 ans

8. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes reçues. Cette augmentation ou diminution de la provision totale est imputée au compte des revenus et des dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :	
cinq ans ou plus	100%
quatre ans	80%
trois ans	60%
deux ans	40%
un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisation de certains États membres est calculée individuellement après examen de la situation particulière du membre concerné.

b) Provision pour les projets déficitaires

Une provision est maintenue pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime qu'elle ne sera pas en mesure de réunir des fonds supplémentaires pour combler ce déficit.

9. Réserves

a) Compression de postes

Une réserve est en place pour couvrir les frais futurs de compressions de postes.

b) Congrès 2012

Une réserve est en place afin de contribuer aux frais du prochain Congrès, prévu en 2012.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

10. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. Tous les revenus touchés et toutes les pertes subies par ce Fonds au cours de l'exercice sont respectivement ajoutés et déduites de sa valeur. L'usage du Fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

b) Écart de conversion

L'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change du dollar et de l'euro par rapport au franc suisse. Hormis ceux du siège et du bureau britannique, tous les grands livres maintenus par l'UICN sont libellés en dollars ou en euros. Tous les actifs et passifs hors immobilisations sont revalorisés en francs suisses, au taux de change respectif, à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui résulte de cette revalorisation est comptabilisé au bilan comme écart de conversion.

c) Réserves des centres de coûts

Les réserves des centres de coûts représentent des excédents, financés par des fonds non objets de restrictions, au niveau des centres de coûts individuels. Ces excédents peuvent être utilisés lors de futurs exercices par les responsables de centres de coûts, sous réserve de l'autorisation du Directeur général. 10 % de tous les excédents dégagés au cours d'un exercice donné sont transférés au Fonds de réserve du Secrétariat.

d) Fonds de réserve du Secrétariat

Le Fonds de réserve du Secrétariat représente d'autres réserves non soumises à restrictions.

III. ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME

Au 31 décembre 2008, les dépôts bancaires et à court terme comprenaient tous les comptes bancaires gérés par l'UICN à travers le monde. Sur le solde détenu au siège, CHF 95k (2007 - CHF 11k) étaient détenus par le WASAA Trust Fund. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2008	2007
Asie	3 248	4 371
Canada	403	451
Amérique centrale	3 187	1 398
Afrique orientale et australe	1 123	1 588
Europe	1 301	475
Centre de droit environnemental, Bonn	302	176
Siège	55 335	56 257
Méditerranée	1 653	272
Océanie	221	0
Amérique du Sud	200	119
Royaume-Uni	72	33
États-Unis	262	289
Afrique de l'Ouest et centrale	2 612	1 933
Asie du Centre & de l'Ouest & Afrique du Nord	176	93
Total	70 095	67 455

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Les soldes de trésorerie au Siège sont constitués principalement par les soldes des comptes courants du Siège et des bureaux régionaux. Les comptes en banque des bureaux nationaux répondant directement à des bureaux régionaux sont indépendants de la trésorerie du Siège, exception faite de celui de la Russie, comptabilisé comme créance du Bureau régional pour l'Europe.

IV. TITRES NÉGOCIABLES

Le portefeuille de valeurs mobilières a été liquidé en 2008 et le produit de la liquidation a été transféré dans des dépôts en espèces et à court terme.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISIONS

Le provisionnement des arriérés de cotisations a été effectué en accord avec la politique du Conseil de l'UICN, décrite dans la note II.8.

Cotisations à recevoir	2008	2007
Cotisations brutes à recevoir	3 748	3 941
Provision pour arriérés de cotisation	(1 548)	(1 410)
Cotisations nettes à recevoir	2 200	2 531

Analyse par âge	2004 & avant	2005	2006	2007	2008	Total
États membres	355	199	352	553	1 399	2 858
Agences gouvernementales	1	25	48	125	278	477
ONG internationales	1	1	1	3	15	21
ONG nationales	23	34	51	64	177	349
Affiliés	5	4	4	7	278	43
Total	385	263	457	752	1 891	3 748
Pourcentage du total	10 %	7 %	12 %	20 %	50 %	100 %

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la provision pour cotisations	1 410	(25)	163	138	1 548

VI. COMPTES À RECEVOIR DU PERSONNEL

Les comptes à recevoir du personnel sont constitués d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts en souffrance au 31 décembre. Les comptes à payer à des membres du personnel sont déduits des comptes à recevoir.

Comptes à recevoir du personnel

Description	2008	2007
Avances nettes pour voyages	339	324
Avances sur traitement et prêts au personnel	180	117
Total	519	441

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

VII. COMPTES À RECEVOIR D'ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les comptes à recevoir d'organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

Comptes à recevoir d'organisations partenaires

Description	2008	2007
Secrétariat Convention RAMSAR	324	210
Asie	26	54
Initiative Chine	0	4
Amérique du Sud	146	118
Royaume-Uni	104	100
Autres	16	0
Total	616	486

VIII. AVANCES A DES PARTENAIRES D'EXÉCUTION

Les avances à des partenaires d'exécution représentent des montants versés à des partenaires dans le cadre d'accords de projet mais qui n'ont pas encore été justifiés. Auparavant, ces avances étaient imputées aux dépenses des projets auxquelles elles se rapportaient, de sorte qu'il n'existe pas de chiffres comparatifs par rapport à 2007.

Avances à des partenaires d'exécution

Description	2008
Asie	435
Afrique orientale et austral	1 242
Afrique de l'Ouest et centrale	188
Siège	194
Total	2 059

IX. COMPTES À RECEVOIR ET REVENU DIFFÉRÉ SUR DES ACCORDS-CADRES

Les sommes à recevoir sur des accords-cadres représentent des paiements prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées comme comptes à recevoir d'accords-cadres. Au 31 décembre 2008, le montant total ainsi à recevoir était de CHF 853k, attendu de la part du gouvernement des Pays-Bas, alors qu'il était nul au 31 décembre 2007.

Le revenu différé d'accords-cadres correspond au solde non dépensé en activités financées par des accords-cadres ou au montant de revenu reçu avant la période d'affectation prévue. À la différence du traitement comptable d'un projet, les déficits des accords-cadres sont déduits des excédents reportés de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2008, le total du revenu différé et des avances sur des accords-cadres se montait à CHF 3 637k (2007 - CHF 3 176k).

X. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES DE PROJET

Les comptes à recevoir et les avances au titre d'accords de projets représentent respectivement le portefeuille des projets déficitaires et le portefeuille de projets excédentaires en fin d'exercice. Ils se présentaient comme suit au 31 décembre 2008 : Comptes à recevoir sous accord de projet - CHF 13 805k (2007 - CHF 6 410k) et Avances de projet - CHF 57 436k (2007 - CHF 52 975k)

	2008	2007
Comptes à recevoir sur accord de projet	13 805	6 410
Avances sur accord de projet	(57 436)	(52 975)
Solde net en fin d'exercice	(43 631)	(46 566)

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

XI. IMMOBILISATIONS

a) Mouvement des immobilisations

Les immobilisations achetées avec des fonds non réservées sont amorties au cours de leur vie utile suivant la note II.7.

Des immobilisations

	Immeuble du Siège	Nouvel immeuble du Siège en construction	Véhicules, équipement, mobiliers et installations à demeure	Terrains et autres immeubles	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 01 janvier 2008	17 643	2 015	10 967	795	31 420
Adjonctions	0	5 944	701		6 645
Solde au 31 décembre 2008	17 643	7 979	11 668	785	38 065
Amortissement :					
Solde au 01 janvier 2008	(6 851)	0	(9 172)	(127)	(16 150)
Imputation à l'exercice	(308)	0	(395)	(11)	(714)
Solde au 31 décembre 2008	(7 159)	0	(9 567)	(138)	(16 864)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2008	10 484	7 979	2 102	657	21 201
Solde au 01 janvier 2008	10 792	2 015	1 794	668	15 270

b) Assurance des immobilisations

Au 31 décembre, les immobilisations au Siège étaient assurées pour CHF 20 073 k (2007 - CHF 20 085k). L'immeuble WASAA et ses immobilisations au Kenya étaient assurés pour 26,5 millions de Shillings kenyans, équivalant à CHF 390k (2007-CHF 472k), qui est la valeur de remplacement estimée.

c) Immeuble du Siège

Entre 1990 et 1993, l'UICN a reçu des donations de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la commune de Gland ainsi que d'autres donateurs, en vue de la construction d'un immeuble pour y loger son Secrétariat. La commune de Gland a mis gratuitement à disposition de l'UICN le droit d'usage d'un terrain pour une période de 50 ans à partir de 1993. Ce terrain, au moment de la donation, a été évalué à CHF 4 250k, valeur qui n'est pas reflétée dans les présents états financiers.

Bien que l'UICN soit officiellement propriétaire de l'immeuble du Siège, son utilisation est limitée et l'UICN ne peut en disposer ou l'utiliser comme caution sans l'accord du gouvernement helvétique. Si l'UICN vend l'immeuble, le gouvernement helvétique récupérera sa mise initiale plus un pourcentage de la valeur ajoutée, le cas échéant. Le coût du bâtiment est compris dans les immobilisations mais un fonds d'amortissement correspondant a été créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment.

L'immeuble sera amorti sur la période de 50 ans de droit d'usage du terrain. L'amortissement a commencé le 1er janvier 1993 et a été comptabilisé dans le Fonds immeuble du Siège. En conséquence, le bilan net des biens de l'immeuble du Siège, CHF 10 483k (2007- CHF 10 792k) reflète le bilan capitalisé de CHF 17 643k moins l'amortissement accumulé au 31 décembre 2008, qui se monte à CHF 7 159k (2007 - CHF 6 815k) et auquel correspond le Fonds immeuble du Siège figurant au bilan.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

d) Extension de l'immeuble du Siège

Le gouvernement helvétique a accepté de financer une extension du bâtiment actuel du Siège. Le financement consiste en un prêt sans intérêt de CHF 20 000 à rembourser en 50 annuités à compter de 2011. Au 31 décembre 2008, un total de CHF 7 800k avait été reçu. En plus du prêt du gouvernement suisse, l'UICN avait reçu des donations en espèces de la part de Holcim : EUR 1 000k (CHF 1 645K), de la Fondation MAVIA : CHF 1 000k, ainsi que des promesses de donations en espèces totalisant CHF 1 950k. Au 31 décembre 2008, des coûts de construction de CHF 7 959k (2007 - CHF 2 015k) avaient été capitalisés et portés aux immobilisations.

XII. COMPTES ET CHARGES À PAYER

Les comptes et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 4 913k au 31 décembre 2008 (2007 - CHF 4 803k), CHF 1 744k (2007 - CHF 1 716k) concernaient le Siège, et le solde, les bureaux régionaux et nationaux.

XIII. CONGÉS DU PERSONNEL ET CHARGES DE RAPPATRIEMENT

Les congés du personnel concernent le droit aux vacances qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice. La reconnaissance d'obligations pour les congés du personnel ne figure que pour satisfaire aux lois locales, le cas échéant. Le personnel du Siège n'est pas autorisé à accumuler plus de 10 jours et il est considéré que ces journées sont couvertes dans le cadre de la période normale de préavis. Le solde en fin d'exercice couvre le coût estimé de rapatriement de tout le personnel international actuellement employé.

XIV. PROVISIONS

a) Provisions pour les projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvre les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées. Le tableau qui suit présente une analyse de ces provisions région par région.

Région	2008	2007	Variation		
Région Asie	201	214	(13)		
Région Afrique de l'Ouest et centrale	518	575	(57)		
Région Afrique orientale et australe	678	588	90		
Région Europe	608	67	541		
Siège	718	350	368		
Autres bureaux	32	21	11		
TOTAL	2 754	1 815	939		

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la provision pour projets déficitaires	1 815	(73)	1 013	939	2 754

XV. RÉSERVES

a) Pour compression de postes

La réserve pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à remplir les exigences de la législation du travail locale. Dans le cas de bureaux non liés par une législation locale, une réserve cible représentant 10 pour cent de la masse salariale totale a été recommandée.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Région	2008	2007	Variation
Région Asie	417	361	56
Région Afrique de l'Ouest et centrale	541	602	(61)
Région Afrique orientale et australe	134	318	(184)
Région Europe	0	239	(239)
Siège	999	1 302	(302)
Région Amérique centrale	12	9	3
Région Amérique du Sud	240	222	18
Autres bureaux	262	(24)	286
TOTAL	2 605	3 029	(423)

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la provision pour compressions de postes	3 029	(1 897)	1 473	(424)	2 605

b) Congrès mondial de la conservation

La réserve pour la Congrès mondial de la conservation représente la valeur estimative des frais de préparation, à encourir en 2009 et 2010, du Congrès de 2012.

	Solde 01/01/2008	Utilisation/ Radiations	Adjonction	Variation nette	Solde 31/12/2008
Variation de la réserve pour le Congrès	91	(82)	1 472	1 390	1 481

XVI. FONDS DE L'UICN

Les opérations de ce fonds pendant l'exercice clos au 31 décembre ont enregistré un déficit net de CHF 140k (2007 - excédent de CHF 587k). L'analyse des mouvements du fonds se présente comme suit :

	Fonds UICN	Fonds WASAA	TOTAL
Solde au 1er janvier 2008	7 014	318	7 332
Revenu d'intérêt/location	236	50	286
Gains en capital	(354)		(354)
Perte sur revalorisation de titres négociables	(24)		(24)
Frais	(17)	(31)	(48)
Variation nette pendant l'exercice	(159)	19	(140)
Solde au 31 décembre 2008	6 855	337	7 192

Le Fonds d'affectation WASAA a été établi à la suite de l'achat et de l'aménagement de l'immeuble WASAA à Nairobi, Kenya, en utilisant des fonds avancés à cette époque par le Fonds d'affectation mondial pour la conservation, aujourd'hui incorporé au Fonds de l'UICN. La réserve séparée et soumise à restrictions de CHF 337k au 31 décembre 2008 (2007 - CHF 318k) a été constituée pour répondre aux besoins de remboursement du capital du prêt, et fait partie du Fonds de l'UICN. Aux termes des lois du Kenya, pays de domiciliation du Fonds d'affectation WASAA, celui-ci doit faire l'objet d'une comptabilité distincte.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

XVII. ÉCART DE CONVERSION POUR TENIR COMPTE DE GAINS/PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de changes des bureaux individuels sont constatés dans le compte des revenus et des dépenses. Pour l'exercice au 31 décembre 2008, la perte nette de change s'est élevée à CHF 3 222k (2007 - gain de CHF 1 122k).

À la consolidation, et à la conversion en francs suisses des grands livres tenus en dollars et en euros, les gains/pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2008 s'est traduit par un gain de CHF 256k (2007 - CHF 70k).

XVIII. RÉSERVES DES CENTRES DE COÛTS ET FONDS DE RÉSERVE DU SECRÉTARIAT

Les soldes des réserves et centres de coûts sont exprimés en valeurs historiques. Les soldes en monnaies autres que le franc suisse sont converties en CHF aux taux de fin d'exercice. L'effet net de CHF 349k (2007 - CHF 266k) est enregistré comme un réajustement du Fonds de réserve du Secrétariat.

	Réserves de centre de coûts	Fonds de réserve du Secrétariat	TOTAL
Solde au 1er janvier 2009	6 682	3 349	10 031
Résultat net de centres de coûts déficitaires		(2 402)	(2 402)
Résultat net de centres de coûts excédentaires	1 826	0	1 826
Variation nette du solde par suite des opérations			(576)
Reclassement	290	(290)	0
Ajustement de change	(287)	287	0
Transfert au Fonds de réserve du Secrétariat			0
Solde au 31 décembre 2008	7 963	1 492	9 455

XIX. EXONERATION D'IMPÔTS DU GOUVERNEMENT SUISSE

Le total des exonérations d'impôts du gouvernement suisse se monte à CHF 1 796k (2007 - CHF 1 696k) et représente la valeur des impôts qui aurait été à acquitter par les membres non suisses du personnel s'ils n'en avaient pas été exonérés aux termes de la convention fiscale signée entre l'UICN et le gouvernement suisse, et entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XX. REVENUS D'ACCORDS

Fonds soumis à restrictions destinés à des programmes et fonds réguliers prévus par des accords-cadres.

L'Annexe A présente la liste des contributions de donateurs aux termes d'accords-cadres dont le revenu a été affecté à différents programmes UICN.

Revenu d'accords de projets, d'accords-cadres et d'autres sources

Les annexes B (par donateur) et C (par donateur et projet) présentent une ventilation du revenu par donateur et/ou source. Elles comprennent les contributions non soumises à restrictions, le revenu des accords-cadres et le revenu à restrictions de projets, sur la base de revenus effectivement encaissés.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

XXI. AUTRES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

D'autres revenus de fonctionnement de CHF 2 488k (2007 - CHF 2 725k) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du secrétariat Ramsar, CHF 473k (2007 - CHF 631k), et des recettes de CHF 310k (2007 - CHF 329k) en provenance de la cafétéria du Siège de l'UICN. Le solde du revenu de fonctionnement se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXII. DIFFÉRENCES DE CHANGE POUR L'ACTUALISATION DES SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre - franc suisse, dollar américain ou euro. À la fin de l'exercice, les soldes des projets exprimés en dollars ou en euros sont individuellement actualisés au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(e) qui en résulte et qui sert à ajuster les soldes de projets est comptabilisé(e) au bilan (avances par donateur sur les accords de projets, comptes à recevoir d'accords de projet, et écart de conversion). L'écart de conversion net est imputé au compte des revenus et dépenses afin de refléter le mouvement net du portefeuille de projets, et n'a pas d'effet sur les soldes des réserves non soumis à restrictions.

XXIII. PARTIES LIÉES

a) Identité des parties liées

Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts volontaires chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les membres, la coordination des composantes de l'UICN, et la participation des membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar).

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN et dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, exceptées celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique.

L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des services RH et informatiques, et la mise à disposition de locaux et installations.

Traffic International

Traffic International est une œuvre caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN.

International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US est une œuvre caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

b) Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a fourni des contributions de CHF 909k aux Commissions. Pendant l'exercice, l'UICN a reçu des versements de CHF 6 494k dans le cadre de la Convention Ramsar, et a encouru des dépenses de CHF 6 924 dans ce même cadre. En fin d'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte du secrétariat Ramsar se montait à CHF 3 580k (2007 - 3 241k).

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 321k à Traffic International.

Pendant la même période, elle a reçu des fonds de 1 379k dollars US de la part de l'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources - US.